

Bruxelles, le 12 octobre 2011

Dexia SA annonce que Jean-Luc Dehaene a informé le Secrétaire du conseil d'administration par courrier daté du 11 octobre 2011 (transmis par porteur) qu'il renonçait pour l'année 2011 à toute compensation en sa qualité de membre et président du conseil d'administration de Dexia SA.

À cette même date, il a remboursé à Dexia SA les trois versements trimestriels déjà perçus.

En 2008, Jean-Luc Dehaene avait déjà renoncé à toute compensation pour son mandat d'administrateur de Dexia Banque Belgique (DBB) et de Dexia Crédit Local (DCL).

Dexia SA rappelle que, dès mai 2011, à l'occasion de l'accélération du plan de restructuration et en plein accord avec Pierre Mariani, président du comité de direction de Dexia SA, Jean-Luc Dehaene a affirmé très clairement qu'aucune rémunération variable ne sera distribuée aux membres du comité de direction de Dexia SA pour l'année 2011.

En outre, comme annoncé lors de la conférence de presse, Jean-Luc Dehaene a informé, par courrier, le premier ministre qu'il mettait son mandat à disposition du gouvernement.

À propos de Dexia

Dexia est une banque européenne, qui compte environ 35 200 collaborateurs au 30 juin 2011. A la même date, ses fonds propres de base s'élèvent à EUR 15,3 milliards. L'activité du groupe se concentre sur la Banque de détail et commerciale en Europe (principalement en Belgique, au Luxembourg et en Turquie) et la Banque du secteur public, proposant des solutions bancaires complètes aux clients du secteur public. L'Asset Management and Services fournit une offre de gestion d'actifs, de services aux investisseurs, et d'assurance, en particulier aux clients des deux autres métiers. Les différents métiers sont en interaction permanente afin de mieux servir les clients et de soutenir l'activité commerciale du groupe.

Pour plus d'informations : www.dexia.com

Contacts presse

Service Presse – Bruxelles
+32 2 213 50 81